



A Nantes, le 29 juin 2011

## **SUSPENSION DE LA GRÈVE**

Après plus de 24h de négociations avec seulement une petite pause pendant la nuit, toutes les revendications du préavis ont trouvé un écho :

- **Ouverture d'une négociation d'entreprise portant sur les conséquences sociales et économiques du projet « BASES PROVINCE » AF,**
- **Mise en œuvre d'un projet de reconquête économique du réseau régional aux fins d'assurer un développement de l'entreprise et maintenir l'emploi PNT au sein de la compagnie régional,**
- **Négociation des modalités d'intégration à AF, et mise en œuvre d'une politique groupe portant sur les carrières des PNT,**

**Le protocole est prêt et les réunions sur ces trois sujet vont commencer dans les jours qui viennent.**

Il n'était pas concevable de commencer et terminer les négociations sur ces sujets en quelques jours, et nous avons pu obtenir des garanties sur le déroulement des négociations.

Grâce à VOTRE FORTE MOBILISATION nous pouvons envisager de travailler sereinement sur ces sujets, car nous n'hésiterons pas à réactiver le préavis si les négociations venaient à mal se dérouler.

**L'ouverture de ces négociations n'est qu'un point d'étape ; nous savons qu'elles seront difficiles, et que rien n'est gagné d'avance.**

En revanche le préalable à la restauration du dialogue social a été l'ouverture immédiate d'une nouvelle négociation portant sur les salaires conformément à notre plate forme NAO.

Sur ce sujet, le seul interlocuteur étant la Direction de Régional, nous avons pu

mener à terme la négociation.

Dans ce cadre, les mesures retenues sont :

- Ancienneté : augmenter de 5 ans le bénéfice de l'ancienneté tant pour les personnels navigants que sol – voir annexe 1 PS voir annexe 3 PN grilles de salaires
- Renoncer à la proratisation de la prime exceptionnelle de 350€ pour tous les salariés en temps partiel- temps alterné sous réserve qu'ils aient plus de 6 mois d'ancienneté au 1er Juillet 2011 comme pour les salariés à temps plein. Cette prime sera versée sous forme d'acompte de la valeur estimée nette au cours de la première semaine du mois de juillet 2011.
- 2 jours enfant malade supplémentaires pour les PN portant le total à 4 jours par salarié et par année civile, mesure applicable à compter du 01 08 2011. Ces jours donnent lieu à maintien du SMMG (2,1 UHV/jour)
- Les mesures concernant l'augmentation générale sont inchangées : augmentation de 1% au 01 07 2011, assortie d'une garantie plancher de 30€. Par ailleurs, afin de mieux protéger les premiers niveaux de salaire il est créé une garantie exprimée comme suit :  
Pour les salaires inférieurs ou égaux à 2179€ sur la grille maintenance et logistique, 2192, 37 € sur la grille sol hors DM, 2188, 43€ pour le PNC le plancher est porté à 55€. ( voir grilles PN en annexe 3)
- La grille de salaires PNT est restructurée pour les niveaux 0 à 5 des grilles OPL ERJ et OPL E JET ( voir grilles en annexe). Il est par ailleurs incrémenté dans les grilles PN les niveaux 20 à 25 ans, à raison d'1% par an.
- accord de principe pour aligner la méthode de calcul de l'indemnité de licenciement PNC sur la méthode de calcul PNT ( 1 mois de SMMG par année d'ancienneté plafonné à 12 mois)
- ouverture d'une négociation sur les primes de départ en retraite volontaire pour les PN. (annexe 2 PN)

Un grand pas sur certains points a donc été fait, avec la suppression de la bi-scale et les extensions des grilles de salaires.

**L'avenir de Régional et de ses PN est à bâtir, de solides fondations ont été posées aujourd'hui par votre mobilisation massive, nous sommes à présents armés pour relever ce défi.**

Les Délégués Syndicaux FUC SNPL UNAC-PNC SNPNC

SNPL F ALPA  
5 rue de La Haye  
95733 Roissy CDG CEDEX  
Tel. 01 49 89 24 00

Flight Union Cockpit  
20, rue Paul Gauguin  
44100 NANTES  
Tél. : 02 85 52 01 52

UNAC  
3, place de Londres  
95727 ROISSY CDG CEDEX  
Tel. : 01 48 64 49 29

SNPNC  
1, Rue de la Haye  
95732 ROISSY CDG CEDEX  
Tél. : 01 49 19 58 18